

**CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 30 JANVIER 2014 A 21H00.**

COMPTE RENDU

NOM, PRENOM	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES
M. BEMELS Pierre, Maire	oui			
<i>Adjoints</i>				
M. LOHYER José	oui			
M. DEGAYE Christian	oui			
Mme CHAUMERLIAC Françoise	oui			
Mme GOASDOUE Patricia	oui			
Mme LAMBEL Anne-Marie	oui			
M. SCHOLLA Gérard	oui			
M VIOLETTE Bernard	oui			
Mme TISSU Martine	oui			
<i>Conseillers</i>				
Mme LALLALI Michelle	non	oui		
Mme BERTHAULT Michelle	non		Mme CHAUMERLIAC	
M REGNIER Serge	oui			
Mme GREEN Claude	oui			
Mme FOURCROIX Aicha	oui			
M WEIFFENBACH Hervé	oui			
Mme PONCE Muriel	non			oui
M DERRACHI Rachid	non		M FISSEUX	
M FISSEUX Frédéric	oui			
M BARBIER Pascal	non		M. LOHYER	
Mme CAUDRON Céline	oui			
Mme LESTAVEL Virginie	non			oui
M GOSSET Pierre Yves	non			oui
M. MONSILLON Gilles	oui			
Mme DUBIN Laurence	oui			
Mme DYKMANS Anne	non		Mme DUBIN	
M. SOURON Olivier	oui			
Mme LOUNIS Farida	oui			

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme CHAUMERLIAC.

Il a été donné lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT (décisions 14/2013 à 19/2013).

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2013 :

Les quelques modifications mineures apportées au projet de procès verbal de la séance du 10 décembre 2013 seront consignées dans le procès verbal de la séance du 30 janvier 2014.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2013 a été approuvé à la majorité (abstention de M SOURON et Mme LOUNIS).

1. Assainissement, fixation du montant de la taxe 2014 perçue sur les consommations d'eau :

Comme chaque année, le Conseil Municipal fixe le montant de la taxe d'assainissement perçue sur les consommations d'eau.

Ce tarif fixé ce jour s'appliquera à la facture émise au cours de l'été 2014 et durant l'hiver 2014-2015.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé de maintenir le montant de la taxe fixé en 2013 soit 2,10€/m³,
- à l'unanimité, a pris acte que cette recette sera portée au budget 2014 et 2015 du service d'assainissement en section d'exploitation.

2. Subvention de fonctionnement demande auprès du Conseil général du Val d'Oise :

Dans le cadre du soutien au fonctionnement des médiathèques, le Conseil Général peut accorder une aide à la Commune.

En 2014, la demande de subvention s'inscrit dans la poursuite des actions inscrites dans le projet pédagogique avec, en particulier, la création d'un blog littéraire.

Le Conseil municipal,

- à l'unanimité, a validé cette demande,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à déposer ce dossier de subvention,
- à l'unanimité, a pris acte que les dépenses et les recettes correspondantes seront portées au budget 2014 de la Commune.

3. Gendarmerie nationale, protocole « participation citoyenne » :

Dans le cadre du passage en zone gendarmerie depuis le début septembre 2013, la Commune peut signer un protocole « participation citoyenne » afin :

- d'améliorer le lien entre la population et les forces de l'ordre,
- de renforcer la prévention de la délinquance de toute nature et en particulier les incivilités et les cambriolages.

Le Conseil municipal,

- à la majorité (contre M MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, abstentions MM DERRACHI, FISSEUX, SOURON et Mme LOUNIS), a approuvé ce protocole,
- à la majorité (contre M MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, abstentions MM BEMELS, DERRACHI, FISSEUX, SOURON et Mme LOUNIS), a autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec M le Préfet du Val d'Oise et la Gendarmerie nationale.

4. Commerce, convention entre la Commune et M CHOUKRI relative à la location de la gare en vue de l'installation d'un commerce alimentaire de proximité:

Suite à la délibération n°65/2013 du 10 décembre 2013 autorisant la Commune à signer avec la SNCF une convention temporaire de mise à disposition de la gare, la Commune envisage de louer ce local à M CHOUKRI qui bénéficie d'un contrat de franchise avec la grande distribution (contrat d'approvisionnement et de location d'enseigne).

Cette location sera formalisée par une convention.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre MM DERRACHI et FISSEUX), a approuvé cette convention entre la Commune et M CHOUKRI,
- à la majorité (contre MM DERRACHI et FISSEUX, abstention M BEMELS), a autorisé Monsieur le Maire à signer la présente convention avec M CHOUKRI,
- à la majorité (contre MM DERRACHI et FISSEUX), a pris acte des incidences sur le budget M14 2014 et les suivants.

5. Plan local d'urbanisme approbation :

Suite à la procédure de consultation des personnes publiques associées et à la prise en compte des conclusions du Commissaire enquêteur, il y a lieu d'approuver le Plan local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention MM DERRACHI et FISSEUX), a approuvé le plan local d'urbanisme.

6. Personnel, tableau des effectifs arrêté au 01 janvier 2014 :

Suite à différentes créations et suppressions de poste, il convient d'actualiser le tableau des effectifs qui sera, entre autres, annexé au budget communal 2014.

Le Conseil municipal,

- **à l'unanimité, a arrêté le tableau des effectifs dressé au 01 janvier 2014,**
- **à l'unanimité, a pris acte de l'incidence de ces modifications sur le budget M14 et M49 au titre de l'année 2014.**

7. Débat sur les orientations budgétaires 2014 budget M14 :

Les orientations budgétaires 2014 ont été présentées par M le Maire, au nom de la majorité municipale.

L'intégralité de l'exposé de M le Maire figurera dans le procès verbal.

Les résultats 2013 permettront de dégager, à nouveau, un excédent qui compensera la diminution des dotations de l'Etat.

Le taux des impôts locaux sera maintenu au même niveau qu'en 2013.

Les travaux consisteront à :

- poursuivre ceux mentionnés dans le contrat départemental,
- continuer la rénovation progressive de la voirie et des bâtiments.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 23h30.

A Presles, le 31 janvier 2014.

Le Maire Pierre BEMELS